

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 29 Juillet 2023

Editorial

SDRIF-E, SEDIF, CODERST, CSS, CCE, ZAN, PLU, SCoT, CDPENAF,

Tous ces acronymes sont étranges, inquiétants, lointains et pourtant ils impactent, au quotidien, votre environnement, votre cadre de vie, votre ville, votre sécurité, ... mais aussi, par les choix faits, le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, ...

Qui vous en parle, qui vous explique, qui vous associe ? Et pourtant vous êtes concernés.

Tout cela fait très sérieux et nous rappelle « *Dormez sur vos deux oreilles !* », « *On s'occupe de tout !* »

Les bénévoles de FNE Seine-et-Marne comme tous ceux de FNE s'engagent pour comprendre, proposer, expliquer, agir face à des intérêts qui ne sont pas toujours ceux du plus grand nombre, ceux de la population.

C'est un travail exigeant, compliqué. Les bénévoles « *Ne dorment que d'un œil* ».

Rejoignez-les, soutenez-les.

Il en va de notre futur collectif.

Bernard Bruneau et Jean-François Dupont,

Co-Présidents de France Nature Environnement Seine-et-Marne

“La bureaucratie réalise la mort de toute action”

Albert Einstein

Sommaire

Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Asintmah et Maître G. font la fête, c'est naturel !

Sorties Nature à Montereau-Fault-Yonne

**Schéma Directeur de l'Ile de France – Environnemental, Environnemental !
Vraiment ?**

Victoire à Vaux-le-Pénil : abandon du projet de nouvel incinérateur !

Eau potable : avec ou sans membrane, SEDIF errant

C.A.L.M.E., une association membre de FNE Seine-et-Marne

Établissement pénitentiaire à Crisenoy - Menace sur les terres agricoles

Dissolution des Soulèvements de la terre : l'Etat se trompe de combat



Asintmah et Maître G. font la fête, c'est naturel !

En se levant ce matin-là, une idée lui trottait dans la tête : « Comment serait la fête de la nature en 2023 ? ».

Chaque année, elle était investie d'une mission par France Nature Environnement Seine-et-Marne : l'organiser en forêt de Bréviande.

La maison forestière, lieu magique habité par les biodiversités animale et végétale mais aussi, dit-on, par les elfes et les fées, recevait cet évènement chaque année et montrait ses limites en espace et en facilité d'accès.

Parler au plus grand nombre de la nature, des actions conduites en sa faveur, ... était son objectif, partagé largement autour d'elle, particulièrement par les associations compagnes de route depuis des années.

Le lieu ! Quel pourrait être le lieu ?

Asintmah pensa alors à l'esplanade devant le palais de Maître G.

Maître G. se préoccupait lui aussi beaucoup de l'environnement avec sa grande maison, son lieu de découvertes et d'enchantement. Et si ...

Maître G. et Asintmah se concertèrent et la première réunion eut lieu dans la maison de cette dernière.

Puis ce fut Maître G. qui accueillit les futurs participants.

Le sérieux et la décontraction étaient de rigueur. On y parlait barnums pour accueillir, non des circassiens, mais le public, flyers et affiches, signalisation, organisation, ...

Les participants se préparaient, les flyers et affiches se concevaient, les démarches administratives s'engageaient, les invitations partaient, les aléas pointaient le bout de leur nez, ...

Un engagement collectif pour la transition, la nature !

Le jour de la fête, dès huit heures, les acteurs surgissaient de partout. Maître G. et Asintmah, avec brio, coordonnaient et participaient aux installations et à dix heures le campement était prêt !

Le public, plusieurs centaines de personnes, fut au rendez-vous.

Les échanges, les découvertes, les rencontres portaient des espoirs, des perspectives mais aussi des craintes contenues par le plaisir d'agir ensemble.

Comme un grand clin d'œil (ou une provocation), le soleil était au rendez-vous.

Mais comme tout se termine, il fallut ranger et les fourmis matinales reprirent, à l'envers, leur ballet.

Mais la séparation fut douce grâce à Maître G. qui sustenta les participants un peu fatigués.

Tous saluèrent le travail exemplaire d'Asintmah et de Maître G. en se promettant de se retrouver en 2024.

La nature, notre monde, la vie !

Un grand remerciement aux associations participantes, aux communes de Cesson et Vert-Saint-Denis et à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud.

Lu'thym sauvage

Sorties Nature à Montereau-Fault-Yonne

Le CE1 de l'école Pierre et Marie Curie

Le jeudi 1^{er} juin, une quinzaine d'élèves de CE1 de de Montereau-Fault-Yonne ont retrouvé Marie-Paule Duflot pour une sortie nature.

Au programme, une promenade instructive à la découverte de la réserve naturelle de Montereau. Les enfants sont partis à la rencontre de la flore seine-et-marnaise.

Chaque plante a fait l'objet d'une observation de sa forme, ses couleurs ou encore ses propriétés. Ils ont ainsi découvert l'origine du nom de l'orchis homme pendu dont les fleurs ressemblent à un petit personnage pendu par le cou, les membres tombants vers le sol... De même, leur observation attentive du tilleul s'est accompagnée de la révélation d'un remède contre l'insomnie : prendre une infusion des fruits de l'arbre le soir avant de dormir...

Guidés par les conseils de leur accompagnatrice, ils se sont mis dans la peau d'une abeille butineuse et ont fait fonctionner la petite pédale de la sauge des près dont les étamines, trop courtes pour féconder le pistil, vont déposer leur pollen sur le dos de l'insecte qui vient déguster le nectar caché au fond de la fleur...

Tout au long de la promenade, les enfants ont également rencontré des petites bêtes : gendarmes, demoiselles et araignées. Ils ont appris, non seulement à ne pas en avoir peur, même quand l'une d'entre elle se pose sur son bras, mais surtout à en prendre soin. En effet, cette sortie visait également à sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement : pourquoi il ne faut pas arracher les branches des arbres ou encore éviter de cueillir les fleurs...

L'après-midi s'est achevée par la dégustation enthousiaste de fleurs d'acacia, ramenées par Marie-Paule et par le retour enjoué des enfants à leur école.



Une sortie nature réussie, donc, de bon augure pour le projet de création d'une classe nature à la rentrée prochaine !

Claire Valer, stagiaire de FNE Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal des Enfants



Le 7 juin 2023, le Conseil Municipal des Enfants de Montereau-Fault-Yonne visitait la réserve naturelle. Les enfants ont découvert tout un univers de nature que la majorité d'entre eux n'avait jamais fréquenté. Les remarques et questions ont été nombreuses sur la réalité du vivant et la petite merveille "qui nous permet de respirer mieux" tout près de chez eux.



Marie-Paule Duflot, administratrice de FNE Seine-et-Marne

Schéma Directeur de l'Ile de France – Environnemental, Environnemental ! Vraiment ?

La concertation autour du SDRIF-E se poursuit si bien que le E- environnemental risque bien de jouer au final les seconds rôles.

Après une première phase menée en 2022 sous l'égide de la Commission nationale du débat public, le Conseil régional a publié, au premier trimestre 2023, une première version de son projet, lequel dit déterminer les orientations stratégiques du territoire de l'Ile-de-France pour les 15 à 20 ans à venir.

Le SDRIF a une portée prescriptive qui s'impose aux documents d'urbanisme locaux comme les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), raison pour laquelle il suscite de l'intérêt tant les enjeux d'aménagement du territoire régional sont importants.

Le moins que l'on puisse dire à la lecture de ce projet version 1, c'est que le compte n'y est pas, en particulier en matière environnementale. Pour des raisons d'attractivité nationale et surtout internationale (Ile-de-France, Région-métropole en concurrence au niveau mondial), la pente actuelle d'urbanisation étendue n'est corrigée qu'à la marge alors qu'il faudrait au contraire s'engager vers le « zéro artificialisation brute » comme le réclame FNE Ile-de-France, si l'on veut atteindre les objectifs de réduction des émissions à effet de serre pour éviter les catastrophes. Pourtant plus de 10 000 hectares de terres agricoles risquent de disparaître et le E avec !

FNE Ile-de-France a donc publié une contribution très critique sur le projet actuel que l'on peut lire sur son site Internet, avec un focus sur chaque département en prime.

<https://fne-idf.fr/publications/pour-un-sdrif-veritablement-environnemental>

Il reste peu de temps pour réagir : l'enquête publique est prévue pour janvier 2024 et l'adoption du projet par le Conseil régional en juillet 2024.

Joignant le geste à la parole, FNE Ile-de-France invite tous les adhérents et habitants sensibles aux dangers de l'artificialisation galopante à faire entendre leur voix au happening qu'elle organise le 12 juillet matin devant les locaux du Conseil Régional à St Ouen

<https://fne-idf.fr/agenda/happening-pour-un-sdrif-e-veritablement-environnemental>

Mobilisons-nous, c'est maintenant où jamais ...

Jean-François, Co-président de FNE Seine-et-Marne



Victoire à Vaux-le-Pénil : abandon du projet de nouvel incinérateur !

Le syndicat intercommunal abandonne le projet de construction d'un nouvel incinérateur d'ordures ménagères !

Après des années de batailles juridiques et de mobilisation des riverains, le SMITOM LOMBRIC (Syndicat de collecte et traitement des déchets ménagers dans les communes du Centre Ouest Seine-et-Marnais) a dû abandonner ce projet d'une troisième ligne de four.

La population était d'autant plus motivée que quelques années auparavant, une pollution à la dioxine a été à l'origine de maladies sur la commune de Maincy et ses alentours, la Communauté de commune de Melun Val-de-Seine a été condamnée pour mise en danger de la vie d'autrui.¹ Les récentes révélations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la pollution des sols autour des incinérateurs en zone périphérique de Paris ont ravivé ces souvenirs.

Les arguments environnementaux contre cette extension de l'incinérateur² ne manquent pas : chaque tonne d'ordures ménagères incinérée représente au moins 1,12 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) envoyé dans l'atmosphère et qui y restera pour toujours. La nouvelle ligne de four signifierait le rejet de 4 millions de tonnes de supplémentaire de CO₂ dans l'atmosphère d'ici à 2050.

La composition des fumées est pour partie connue comprenant des dioxines, des métaux lourds : cadmium, mercure, plomb, manganèse etc., des acides chlorhydrique, sulfurique, fluorhydrique plus toutes les substances improbables issues de la combustion d'éléments hétérogènes produits par l'industrie. Ces substances entrent dans la composition des particules fines ou s'agrègent à elles.

Le tri, réponse à long terme

Les solutions aux problèmes posés par les ordures ménagères existent : d'abord la diminution de notre consommation et donc de nos déchets, ensuite le tri.

La comparaison avec d'autres villes démontre que le SMITOM de Vaux-le-Pénil devrait d'abord faire ses preuves dans le domaine du tri : les 372 kg/ha de la zone SMITOM LOMBRIC sont à comparer avec les 170 kg/habitant de Besançon. Mais le tri, cela s'organise aussi. L'obligation de trier davantage depuis janvier 2023 s'est traduite par une hausse de cette collecte, mais le tri n'est pas performant : 20 % du tri est refusé et redirigé vers l'incinérateur. De plus en janvier 2024 s'imposera l'obligation d'une collecte séparée des déchets verts. L'Association Intercommunale pour la Protection et la Promotion de la Nature et de l'Environnement (AIPPNE) met aussi en avant le coût direct de l'incinération des ordures : de 80€ à 120€ la tonne incinérée.

Tout démontre donc que cette nouvelle ligne n'est pas nécessaire... Rappelons que ces organismes privés sont payés à la tonne incinérée et non à la tonne de CO₂ préservée !

Un sujet départemental

La Seine-et-Marne compte 4 incinérateurs :

- Montereau-Fault-Yonne (capacité : 72 000t/an ; apports extérieurs : ~26%, 50 000 habitants)³,
- Vaux-le-Pénil (capacité 125 000t/an ; apports extérieurs : ~23%, 300 000 habitants)⁴,
- Saint Thibault-des-Vignes (capacité 140 000t/an ; apports extérieurs : ~54%, 273 000 habitants)⁵,
- Monthyon (capacité : 135 000t/an ; apports extérieurs : 327 000 Habitants)⁶.

Selon l'AIPPNE, la Seine-et-Marne est donc (trop) bien pourvue en incinérateurs et accueille beaucoup de déchets venant de l'extérieur, envoyés par des territoires qui ne veulent pas s'équiper et qui préfèrent faire gérer leur pollution par d'autres. Si on admet des apports extérieurs de l'ordre de 25% en Seine-et-Marne et qu'on y ajoute les 15% de réduction, objectif 2030 de la loi « Anti Gaspillage pour

une Economie Circulaire » (AGEC), on peut envisager de fermer bientôt une ligne de four sur 2 en Seine-et-Marne avec un peu de volontarisme, c'est-à-dire réduire les capacités d'incinération au lieu de les augmenter. L'ouverture d'une 3ème ligne de four est un pari sur l'échec de la loi AGECE et pourrait devenir la cause de cet échec.

La Loi AGECE, qu'est-ce que c'est ?

Le plan national de gestion des déchets de 2019 présente les ambitions en matière de gestion des déchets. Il regroupe les dernières mesures et objectifs réglementaires :

- Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière, afin d'atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025 de déchets non dangereux ;
- Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025 ;
- Généraliser le tri à la source des déchets organiques avant 2024.

La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGECE) réaffirme ces objectifs : sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, agir contre le gaspillage ou mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages.

Louis-Marie Barnier, administrateur FNE Seine-et-Marne

¹ Voir le Dossier de concertation SMITOM-Lombric, mars 2023.

² Cet article s'appuie largement sur le bulletin de l'Association Intercommunale pour la Protection du Patrimoine, de la Nature et de l'Environnement (AIPPNE) de mars 2023.

³ Réf : Comité de Suivi de Site, 2020.

⁴ Réf : Comité de Suivi de Site, 2022.

⁵ Réf : Rapport annuel 2021 du Sietrem et carte France-incinération.

⁶ Réf : Site <http://france-incineration.fr/-Cartes-> (2010*).

Eau potable : avec ou sans membrane, SEDIF errant

Eau potable en Île de France : où va-t-on ? Le Syndicat des eaux d'Île de France (Sedif) propose un projet d'amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable sur leurs trois usines par la mise en œuvre d'une nouvelle technique de filtration membranaire (osmose inverse basse pression/nanofiltration). Ce projet interroge !

Etat des lieux

Les collectivités territoriales ont la charge de la gestion de l'eau potable : production et distribution. Elles peuvent confier cette gestion à une régie publique ou bien déléguer le service à un opérateur privé tel que Véolia ou Suez. Sur l'Île-de-France, cette gestion est assurée principalement par :

- Eau de Paris, régie de la ville, trois millions d'usagers
- Le Sedif, gestion déléguée à Véolia pour cent trente-trois communes limitrophes, quatre millions d'usagers
- Le Sénéo, gestion déléguée à SUEZ pour les communes ouest de Paris (La Défense, Gennevilliers, Rueil Malmaison...), six cent mille usagers
- Aquavesc, gestion déléguée à Véolia, Suez ou la Saur sur les communes de Versailles et alentour, cinq cent mille usagers
- De nouvelles régies telle que Eau de Grand Paris Sud (Évry, Corbeil, Sénart...), deux cent cinquante mille usagers

En Île-de-France, trois millions trois cent mille mètres cubes d'eau sont prélevés chaque jour, quarante-cinq pour cent sur les eaux souterraines et le reste en eaux de surfaces (Seine, Marne et Oise principalement).

Ces ressources en volume se contraignent chaque année en raison du changement climatique et leurs qualités interrogent par la présence de nombreux composés chimiques tant pour les eaux de surfaces que les eaux souterraines.

Les récentes analyses notent la présence de composants émergents dont les conséquences sur la santé humaine sont aujourd'hui incertaines. Il s'agit principalement des métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation de pesticides, tel le métabolite du chlorothalonil issu d'un pesticide interdit depuis 3 ans).

Le projet

Face à ces incertitudes, le Sedif propose une solution consistant en l'insertion d'unités membranaires haute performance sur ses trois usines d'eau potable principales (Mery-sur-Oise, Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi). Le Sedif prélève presque exclusivement des eaux de surface sur les trois fleuves franciliens.

Ces unités membranaires pourront être de deux types différents, soit un traitement en nanofiltration, soit un traitement par osmose inverse basse pression (OIBP), utilisés en parallèle dans des proportions à déterminer.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Retenir un maximum de micropolluants présents dans l'eau ;
- Diminuer la dureté de l'eau ;
- Réduire à son maximum la matière organique présente dans l'eau permettant d'envisager la distribution d'une eau sans chlore au robinet.

Le coût de ce projet est évalué à près de huit cents millions d'euros, auquel quatre-vingts millions seront à ajouter tous les sept ans pour renouveler les membranes. Il augmentera aussi la consommation électrique des usines d'une fois et demie.

Le Sedif projette des économies induites chez les usagers grâce à la dureté réduite de l'eau (moins de calcaire) améliorant l'efficacité et l'augmentation de la durée de vie des systèmes de chauffage et l'électroménager.

Un prélèvement d'eau supplémentaire sur la ressource de quinze pour cent sera nécessaire. Ce volume d'eau sera restitué aux fleuves mais concentrera la pollution abattue.

Le débat

La Commission Nationale du Débat Public a été saisie et anime des séances pour recueillir les questions et arguments de chaque citoyen, associations ou autres acteurs de la vie publique. A l'issue des échéances, le Sedif établira une réponse à l'ensemble des arguments et annoncera s'il poursuit ou non son projet et quels modifications ou ajustements seront pris en compte.

Les éléments suivants évoquent les différentes interrogations soulevées aujourd'hui par ce projet.

Nécessité sanitaire

Les molécules dérivées de pesticides nouvellement détectés sont très largement présentes dans toutes les ressources en eau et leur disparition dans le temps semble très longue.

Néanmoins, à ce jour, il n'y a pas d'études précises sur les conséquences sanitaires, seulement de fortes interrogations (rapport INSERM 2021).

On notera aussi que les solutions techniques du projet concernent près de 30% de la population d'Île-de-France. Ce projet conditionnera évidemment des traitements homogènes pour les autres installations de production d'eau de la région.

Dernier point, ces solutions relèvent d'une approche curative alors que l'origine de la pollution demeure les intrants en agriculture.

Impacts écologiques

L'importante surconsommation électrique attendue (près de quatre-vingt-dix GWh, soit la consommation annuelle de la ville de Vincennes) est annoncée par le Sedif comme positivement compensée. Cette compensation sur les systèmes de chauffage et l'électroménager est très délicat à évaluer et semble très hypothétique. Le renouvellement des systèmes concernés sera loin d'être immédiat. Ajoutons que la répartition des économies sera inéquitable entre un foyer à chauffage électrique ou chauffage au gaz.

Dans tous les cas, les conséquences sur la sobriété écologique semblent très discutables.

L'augmentation des prélèvements des ressources (quinze pour cent supplémentaires) alors que ces ressources sont de plus en plus contraintes est un second point de vigilance.

Enfin, les rejets au milieu naturel concentrés en polluants ne semblent pas une solution vertueuse. Les usines de production d'eau en aval des trois usines du Sedif supporteront ces suppléments de pollution.

Choix technico-économiques

Le projet représente un investissement très important, de près du milliard d'euros, et un coût de fonctionnement accru que les ménages devront financer par une augmentation importante du prix de l'eau (le prix du m3 produit par le Sedif doublera).

Les gains induits sur les consommations électriques des ménages, comme évoqués plus haut, ne seront que très partiellement au rendez-vous.

Et l'abandon du principe de pollueur-payeur, déjà mis à mal, sera renforcé.

Enfin, à l'heure de la recherche de l'indépendance économique du pays, les membranes proposées par nos leaders de l'environnement sont de technologies et fabrications japonaises ou américaines.

Aussi, l'alternative du traitement renforcé par des filtrations supplémentaires à charbons actifs ne devrait-elle pas être étudiée plus précisément et permettre de s'allouer un délai supplémentaire d'analyses sanitaires et de construction d'un plan d'action commun élargi à tous les acteurs de la région ?

L'appel d'offres du renouvellement du contrat du Sedif ne nous semble pas un argument de nature à précipiter un choix comportant de telles conséquences.

Michel Génin, trésorier adjoint de FNE Seine-et-Marne

C.A.L.M.E., une association membre de FNE Seine-et-Marne

L'association C.A.L.M.E. Son nom prononcé n'est pas un euphémisme.

Comité d'Action et de Lutte Mareuillois pour l'Environnement ; deux leitmotivs : agir pour le bien vivre ; vaincre ce qui lui nuit.

Bientôt 30 ans d'existence – 120 adhérents – Trois activités phares.

A.M.A.P. (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne)

C'est en provenance d'un couple de maraîchers de Boutigny (44 distributions /an de légumes bio au fil des saisons),

La possibilité de participer à des ateliers sur site : récoltes, plantations...

Locavore (manger local)

C.A.L.M.E. établit avec des producteurs une relation de confiance entérinée par la signature d'une charte et liste les produits susceptibles d'intéresser les adhérents.

L'équipe Locavore avise par courriels des dates de livraisons et des tarifs.

Randonnées

C.A.L.M.E. propose 10 randonnées par an (d'un niveau de faisabilité très abordable) dont une escapade en dehors de la Seine-et-Marne le week-end prolongé de l'Ascension avec au programme, randonnées ou parcours découverte selon le choix de chacun et tout cela dans un esprit très rabelaisien.



Ces activités permettent de se rencontrer toutes les semaines lors des distributions. C'est un lien social important qui permet :

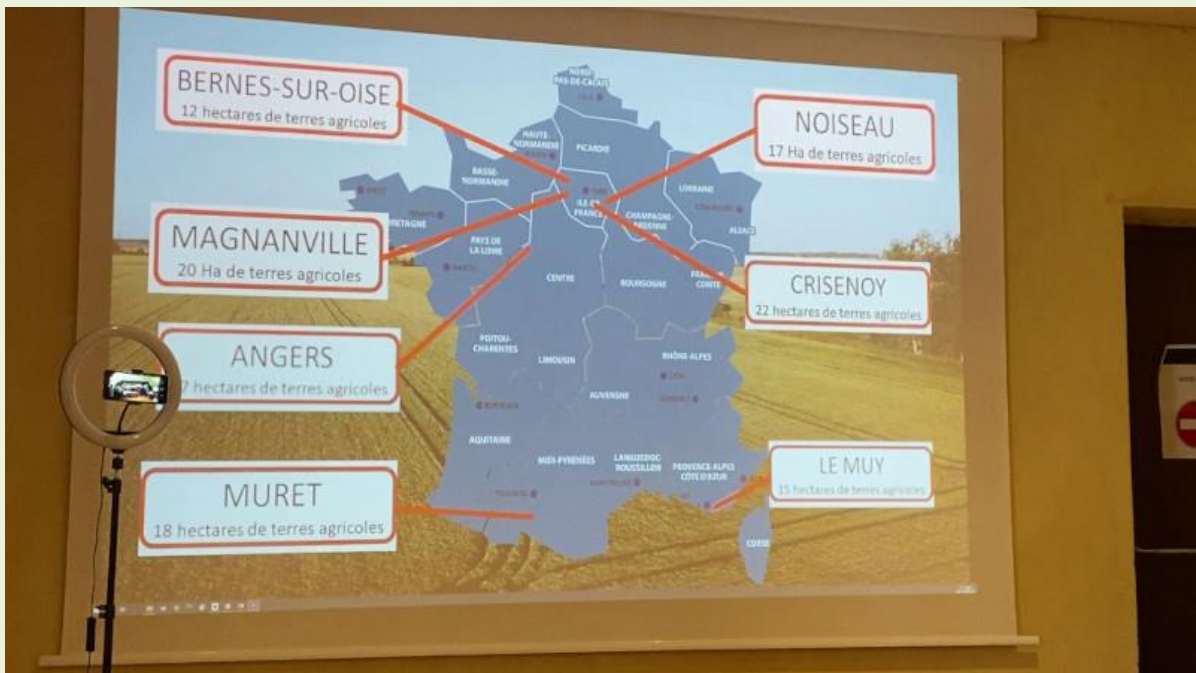
- D'échanger sur ce qui fâche c'est-à-dire toutes les atteintes à l'environnement que subit Mareuil : nuisances aériennes, déchets, activités industrielles ;
- De renseigner nos adhérents sur les résultats des différentes CSS, CCE et autres représentations que nous a confié FNE Seine et Marne pour le nord du département.

Pour nous suivre : www.calme.asso.fr

Pour rentrer en contact avec nous : calme.mareuil-les-meaux@wanadoo.fr

Établissement pénitentiaire à Crisenoy Menace sur les terres agricoles

Le 10 juin 2023, une rencontre au Château de Vaux-le-Vicomte organisée par un collectif d'associations dont les communes sont concernées par un projet de centre pénitentiaire sur leurs terres agricoles, réunissait élus, associations et habitants. Une soixantaine de participants a assisté à ce rassemblement dont presque la moitié d'élus (communaux, départementaux, députés). La presse était présente dont FR3 et le Parisien.



Artificialisation de terres agricoles dans 100% des projets de prisons annoncés

C'était l'occasion pour notre association FNE Seine-et-Marne et l'APTCAEV ¹ de réaffirmer nos oppositions au projet d'un centre pénitentiaire de 1 000 places sur la commune de Crisenoy.

¹Association Pour la Protection des Terres Agricoles, de l'Environnement et du Cadre de Vie à Crisenoy

Le collectif en a profité pour préciser que l'implantation de ces centres pénitentiaires gigantesques :

- Détruirait 122 ha de terres agricoles (l'équivalent en surface de 170 terrains de football) ;
- Est déconnectée de la réalité, des citoyens mais également des grands enjeux comme l'insertion des détenus, le transport et les problématiques d'étalement urbain.

Les impacts négatifs de ce projet sont nombreux. Pour n'en citer que quelques-uns :

- Consommation de terres agricoles fertiles qu'il convient de préserver compte tenu de l'objectif dit « zéro artificialisation nette » des sols fixé par la loi Climat et Résilience, objectif adopté par la Région Île-de-France comme une priorité ;
- Augmentation des problèmes liés aux transports : site isolé loin des services urbains et juridiques, augmentation du trafic routier et ses conséquences sur les infrastructures actuellement sous-dimensionnées, manque total de transport collectif ;
- Développement des nuisances acoustiques et de la pollution lumineuse (projecteurs de sécurité, aux gyrophares et aux lampadaires).
- Risque d'inondations en raison du bétonnage d'une zone humide (de classe trois selon la DRIEAT²) en sachant que le ru d'Andy, qui traverse les terrains concernés, permet de désengorger l'Almont qui se jette dans la Seine après avoir traversé les bassins du château de Vaux-le-Vicomte.
- Perturbations considérables pour les 684 habitants de Crisenoy qui deviendrait alors une des seules communes de France où le nombre de détenus serait supérieur au nombre d'habitants. L'établissement pourrait accueillir 1 000 détenus auxquels s'ajouterait le personnel encadrant et administratif.

Ces terres agricoles nourricières sont d'intérêt national. Les friches, propriétés de l'État, mais également des friches industrielles sont un réservoir foncier qui doit être exploré en premier : 8 300 friches sont déjà recensées sur les listings du gouvernement. Il faut au contraire accompagner la jeunesse agricole à l'installation. La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation ainsi que la défense de la nature, l'eau et de manière plus globale l'écosystème sont des priorités communes ayant pour enjeux d'atténuer le réchauffement climatique.

En 2023, la parole des élus locaux et citoyens n'est toujours pas entendue. Le Collectif demande à MM. les Ministres de la Justice, de l'Agriculture, de la Transition Écologique ainsi qu'à Mme la Première Ministre que soit organisé avec les citoyens et les élus un « *Grenelle de la consommation des terres agricoles dans le cadre du plan 15.000 places de prison afin de réorienter collectivement et par un travail collaboratif et coordonné les projets actuels vers des projets plus vertueux répondant au réel intérêt général.* »

Martine Turgis, trésorière

Louis-Marie Barnier, administrateur de FNE Seine-et-Marne

²Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

Dissolution des Soulèvements de la terre : l'Etat se trompe de combat

Ce mercredi (21 juin 202), le mouvement des Soulèvements de la terre a été dissous en Conseil des ministres, sur proposition du Ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin. Alors que la société est traversée par l'impérieuse nécessité de l'action pour la protection des équilibres écologiques, le gouvernement décide de condamner celles et ceux qui luttent pour la défense du vivant. Les motifs de dissolution des Soulèvements de la Terre sont une défaite collective et un terrible aveu de faiblesse de la part de l'Etat, sur la forme comme sur le fond.

Tout d'abord, d'un point de vue juridique, la dissolution des Soulèvements de la terre interroge en effet. Viscéralement attachés.es au droit, nous rappelons que libertés de manifestation et d'expression, à travers des marches festives et des lieux de débat notamment sont protégées par la Constitution. Les multiples arrestations de ces derniers jours de militants écologistes par la sous-direction anti-terroriste confirme une volonté de la part du gouvernement de criminaliser toute forme d'opposition. Ce déploiement de force relève d'effets d'annonce qui seront questionnés devant la justice quant à leur légalité.

France Nature Environnement et les Soulèvements de la terre ne travaillent pas de la même façon. Les associations du mouvement France Nature Environnement luttent contre des décisions publiques illégales et contre les dégradations environnementales. Elles sont parfois rejointes par les Soulèvements de la terre. Empêcher ces actions en les résumant à des actions violentes de destruction et en les réprimant avec des moyens de lutte anti-terroristes constitue une caricature inadmissible de nos actions et ne règle en rien les questions de fond posées.

France Nature Environnement dénonce aussi le "*deux poids deux mesures*" en matière d'environnement. Qu'en est-il des agressions que subissent nos bénévoles et nos organisations, qui revendiquent des actions non-violentes ? Pourquoi leurs agresseurs ne sont pas arrêtés et condamnés ? Pourquoi laisse-t-on par exemple des dizaines de représentants de l'agriculture productiviste proférer des menaces de mort, dégrader nos maisons de la nature, user de la violence au quotidien sans jamais être inquiétés ? Pourquoi les forces de l'ordre n'interviennent pas quand on leur demande de protéger nos équipes ?

L'Etat, au lieu de s'acharner sur les militantes et militants écologistes, devrait plutôt entendre et comprendre les manifestations qui se multiplient, et qui sont autant d'appels à renouer avec la responsabilité publique de proposer les solutions collectives et sociales face à la destruction de nos écosystèmes et se diriger enfin vers un modèle de sobriété.

Pour Antoine Gatet, président de France Nature Environnement, « *Face à cette multiplication des obstacles à l'engagement écologique, nous continuerons à mener le vrai combat : celui de la protection de l'environnement, via notre travail de terrain mais aussi nos procédures contentieuses contre celles et ceux qui portent véritablement la responsabilité des violations du droit de l'environnement.* »

Communiqué de presse, FNE, 21 juin

Adhérer à

France Nature Environnement Seine-et-Marne

[Bulletin d'adhésion individuelle ou familiale](#)

[Bulletin d'adhésion associative](#)

Donner votre avis

Vous avez :

Un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature,
de l'environnement, du développement durable ?

- Une expérience, une opinion, un article à partager ?

Nous contacter

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)



Maison forestière de Bréviande



Je soutiens France Nature Environnement Seine-et-Marne !

Je donne ----- €

- 1) *Au nom d'une association, d'une organisation, d'une société, d'une entreprise*

Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

- 2) *À titre personnel*

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Je fais un don par

Virement Chèque

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par

Email Courrier

RIB : Crédit agricole – IBAN de FNE S&M

IBAN : FR76 1870 6000 0001 9723 5900 092 - AGRIFRPP887

France Nature Environnement Seine-et-Marne est membre de France Nature Environnement et de France Nature Environnement Île-de-France

[France Nature Environnement Seine-et-Marne](http://FranceNatureEnvironnementSeine-et-Marne.fr)

Contacts : 01 64 71 03 78 ou fne77@orange.fr

FNE Seine-et-Marne, Hôtel de ville, 2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis